

Martine Abrous
Jonathan Bonjean
El Yamine Soum

MANIFESTE POUR UNE PLATEFORME EMPLOI-LOGEMENT

EDITIONS
MARIE B

Avant-propos

Après la pandémie qui vient de nous frapper (et rien ne dit qu'elle soit achevée) se profile désormais une crise majeure, durable et sans précédent (énergie, inflation, transport, climat).

Il est clair que cette crise aux conséquences multiples et imprévisibles touchera de plein fouet les plus démunis et précaires, *public traditionnel* de l'aide sociale, mais aussi des artisans, des étudiants, des chefs d'entreprise, des soignants, des enseignants, qui, faute de logement proche de leur emploi, envisagent de se reconverter, de tout quitter, parfois de renoncer au salariat. Certains veulent créer leur propre emploi, d'autres travaillent au noir, cumulent revenus de travail et d'assistance. On observe des retours chez les parents à plus de 25 ans, voire à 40 ans, parfois avec les enfants...

Comment soutenir les mobilités résidentielles, repenser les manières d'habiter et de travailler pour les internes, aides-soignants mal logés¹, les locataires endettés, quand selon **la 7^e édition du « Regard sur le mal-logement en Europe 2022 » de la Fondation Abbé Pierre et de la FEANTSA**, dans l'Union européenne, depuis la pandémie de covid 19, 8,3 % des

1. Voir Egora.fr, Marion Jort le 11/05/2022 : Selon une enquête pour améliorer le logement des internes en médecine générale d'Île-de-France, « On constate que 75 % des internes vivent à Paris intra-muros. Mais aussi que les principaux départements de médecine générale proposent des stages externalisés et donc dans tout le territoire d'Île-de-France. En parallèle, on sait que l'accessibilité aux stages est compliquée dès que le temps de trajet est supérieur à 1 h/1 h 30 », détaille Charles Sfeir, chargé de mission au sein du pôle social et logement.

ménages pauvres se trouvent en situation d'impayé de loyer ou de remboursement d'emprunt immobilier, que cette part a augmenté de 20 % dans l'UE 27, et ce, seulement entre 2019 et 2020 (selon Eurostat EUSILC) ?

Travailler et se loger, c'est un casse-tête pour les demandeurs d'emploi-logement alors que des patrons cherchent désespérément à recruter – 1100917 postes étaient à pourvoir en juin 2022, en Île-de-France, en Auvergne-Rhône, en Nouvelle-Aquitaine, des emplois de vendeurs, de caissiers, de services à la personne, d'aides-soignants, d'aides ménagères, d'ouvriers dans l'agroalimentaire, sur les chantiers, des emplois de maçons, de magasiniers dans la distribution, de saisonniers dans l'agriculture.

Réunir, donc, ces employeurs, les bailleurs et les DEL eux-mêmes est une nécessité pour ces derniers. Il est temps de s'inspirer de leurs stratégies d'adaptation, d'innovation.

Car si certains ont réussi tant bien que mal à s'adapter, d'autres subissent la déshumanisation de l'administration : ce sont les chômeurs mal logés, les nouveaux habitants des petites villes qui finalement se trouvent en concurrence avec les clients Airbnb pour dégoter un logement.

Ils sont de plus en plus nombreux, d'ailleurs, à échouer eux aussi dans le système de l'aide sociale et même celui de l'aide sociale d'urgence qui dure. Ils font la tournée des hôtels – pas ceux de Booking, ceux des marchands de sommeil. Certains restent sur le carreau, d'ailleurs, car ce système lui-même est saturé, et réfugiés et SDF sont finalement parfois mis en concurrence du point de vue de certains agents des centres communaux d'action sociale chargés de leur accueil et de leur orientation.

Dans ce contexte de crise économique, sanitaire, environnementale, les élus qui aspirent à remettre sur le marché des logements

vacants, à rénover le parc vétuste, à prendre en compte les besoins des travailleurs mobiles sont intéressés par une nouvelle piste que nous proposons dans cet ouvrage : la plateforme locale emploi-logement.

Elle serait le maillon manquant pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi-logement : population hétérogène de jeunes, de seniors, de parents, de célibataires, de diplômés, de non-qualifiés, de personnes vivant depuis longtemps sur le territoire, de nouveaux arrivants.

Ces élus sont conscients de la difficulté : la mise en place d'un tel outil suppose une transformation des pratiques d'accompagnement des personnes, un dialogue avec le secteur privé, un certain décroisement institutionnel...

Réhumaniser, donc, l'administration : c'est ce que prône la Défenseure des droits, Claire Hédon, dans son dernier rapport consacré en partie à la dégradation des services publics, « aux effets délétères du tout numérique ».

Cette plateforme locale basée sur la construction inédite d'une relation triangulaire entre employeurs, bailleurs et DEL – demandeurs d'emploi-logement – serait, si elle venait à exister, bien ancrée dans la ville, le village. Afin que les protagonistes se parlent en direct : en vrai.

Ils s'appuient sur le numérique, outil de la plateforme locale – fichier de la cohorte de DEL, cartographie numérisée des biens et emplois à louer et à pourvoir, indicateurs d'évaluation... Le numérique serait dans cette perspective un instrument au service des personnes qui ne sont plus des numéros (numéros d'allocation, d'identifiants Pôle emploi, numéros uniques de demandeurs de logement...).

Droits du travail et du logement

1793 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 24 juin

« Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » (article 21)

1946 : Préambule de la Constitution du 27 octobre

« Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux travailleurs âgés, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. »

1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme :

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. » (article 23)

1988 : Loi du 1^{er} janvier sur le revenu minimum d'insertion :

« Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté constitue un impératif national. Dans ce but, il est institué un revenu minimum d'insertion, mis en œuvre dans les conditions fixées par la présente loi. Ce revenu minimum d'insertion constitue l'un des éléments

d'un dispositif global de lutte contre la pauvreté, tendant à supprimer toute forme d'exclusion, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation, de la santé et du logement. (article 1)

2007 : Loi du 5 mars sur le droit opposable au logement « DALO » :

« Le droit à un logement décent et indépendant, mentionné à l'article 1^{er} de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement, est garanti par l'État à toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'État, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir. »

INTRODUCTION :

Une crise majeure

El Yamine Soum



Coût du logement et mutations sociales

Alors que l'emploi précaire constitue l'horizon principal d'intégration pour une partie grandissante de la population, le contrat à durée indéterminée à temps plein demeure un critère décisif dans la sélection des candidats à l'accès au logement.

C'est le constat clé d'une analyse de la précarisation des *parcours résidentiels*, phénomène qui concerne nombre de salariés, de travailleurs pauvres, a fortiori les demandeurs d'emploi-logement. Dissocier les problématiques d'emploi et de logement ne peut être opératoire. La population touchée par ces phénomènes se compose de chômeurs, d'allocataires du RSA isolés, qui ne peuvent pas compter sur les ressources familiales, mais également d'une part grandissante de salariés².

Dans le même temps, logiquement, la part du budget des ménages consacrée au logement ne cesse d'augmenter en France, notamment pour les foyers les plus modestes³. La baisse du pouvoir d'achat, souvent dénoncée, constitue donc l'un des effets de la hausse des prix du logement. Ce phénomène suscite un indéniable ressentiment, ainsi qu'un sentiment de déclassement social qu'entretiennent ces « *difficultés rencontrées par les ménages pour s'inscrire dans un parcours résidentiel ascendant, c'est-à-dire accéder à un logement autonome, [...] confortable et adapté à la taille du ménage, ou encore accéder à la propriété*⁴ ».

Cette situation est indissociable de la consolidation de « villes coffre-fort ». Pour les métropoles du monde entier, en compétition

2. Voir Meunier, Jules-Mathieu, Le lien emploi-logement « *la prise en charge syndicale de la question du logement à l'épreuve des transformations du travail et de l'emploi* ». Dans *La Revue de l'Insee* 2019/2 (n 98), pages 83 à 111. Les différentes formes d'emplois précaires, l'intermittence ou la faiblesse des revenus, ainsi que la perte d'emploi et le risque d'insolvabilité qu'elle recèle pour les ménages, sont autant de facteurs de fragilisation sur le marché du logement.
3. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764315#titre-bloc-1>
4. Meunier, Jules-Mathieu, cf. supra.



pour attirer hauts revenus, investisseurs et entreprises, l'inaccessibilité de certains espaces à la plupart des ménages constitue un enjeu de mise en scène, ainsi qu'un sacrifice jugé nécessaire à cette mimétique de la concurrence internationale. Cette tendance contribue à la formation de poches de richesse extrême⁵, de glacis gentrifiés et d'espace urbain, concentrant emplois et activités se dilatant perpétuellement, toujours à la recherche de davantage d'espace.

Des villes comme Londres, Dubaï, Singapour, New-York, constituent les modèles construisant ce récit de la métropole-monde, dans lequel les classes les moins dotées se voient refoulées des centres et doivent se loger en banlieue ou dans l'espace périurbain. Outre les différentes formes de la clochardisation, résurgence des formes du paupérisme, ce sont les travailleurs, les citoyens de tous bords qui sont potentiellement touchés. Le développement croissant de la colocation, du logement Airbnb, voire de l'occupation d'espaces délégitimés de type squat ou caravane, constituent des réponses de logement alternatif de populations très diverses à cette relégation⁶.

Pour tous ceux qui en jouissent, le logement en tant que lieu de vie porte le reflet de ces transformations sociales. Les paroles du chanteur Oxmo Puccino en parlent : « *Casanier, mais fenêtre ouverte sur le monde entier* », comme traduction d'une volonté de temporalité propre et collective, d'un désir de dedans et de dehors, l'un n'étant pas possible sans l'autre. C'est la conscience de la continuité entre les deux espaces, l'un et l'autre se conditionnant mutuellement.

5. Lefèvre Bruno, Mouillart Michel, Occhipinti Sylvie (1991), *Politique du logement. 50 ans pour un échec*, Paris, L'Harmattan, collection « Habitat et sociétés ».
6. Des travaux ont cependant montré qu'il existe un goût répandu pour une forme de précarité volontaire dans différentes classes d'âge et d'origine sociales différentes. Voir Nicole-Drancourt (Chantal), Roulleau-Berger (Laurence), *Les jeunes et le travail en France, 1950-2000* Paris, PUF, 2001 ; Roulleau-Berger (Laurence) *La rue, miroir des peurs et des solidarités*, PUF, 2004.



Nous observons néanmoins plusieurs réalités. D'un côté, ceux qui parviennent à concilier chez eux l'intimité, projection de l'individualité et espace du sacré. De l'autre, tous ceux qui ne peuvent pas accéder à cet espace du logement. Tandis que des adolescents investissent leur chambre comme un lieu d'affirmation, d'expérimentation et d'élaboration d'eux-mêmes⁷, la presse alerte sur les milliers d'enfants en errance. Le Collectif des Morts de la rue signalait en 2019 de nouveaux cas de sans-abris, décédés, le plus jeune avait 16 ans.⁸

Dans un monde de plus en plus fragmenté, marqué par une forte violence sociale et l'effondrement des représentations familiales traditionnelles, des parcours façonnés par l'exil, le divorce, la mobilité plus ou moins contrainte, l'accès pour chaque enfant à un tel espace de stabilité et de sécurité complémentaire aux lieux de socialisation constitue un enjeu décisif de notre monde social. Il pourrait faire l'objet d'un choix politique fort pour qui s'en donnerait les moyens. Il apparaît banal de le dire, mais de la même façon que nous reconnaissons de manière universelle et inconditionnelle un droit à l'éducation et à la santé pour chaque enfant, il serait cohérent de revendiquer pour ces mêmes enfants un droit à un espace de sécurité et d'intimité. Nous en sommes loin.⁹ Dans ce contexte, notre proposition concrète réaffirme plus qu'un droit au logement : celui d'un droit à un logement de qualité. Une telle ambition serait à même de produire

7. <https://journals.openedition.org/strenae/1261>

8. Julien Damon, *La Question SDF, Critique d'une action publique* Collection Le Lien social PUF, 2012. Selon l'auteur, « le recensement est difficile, la notion de sans-abri renvoie à une myriade de situations : être complètement à la rue, y rester jour et nuit, vivre dans des centres d'hébergement (ponctuellement ou durablement), jusqu'à une fraction importante du mal-logement, des personnes logeant dans des squats, des campements, ou encore, à la périphérie du sans-abrisme, des individus qui vont d'ami en ami, de connaissance en connaissance, d'hôtel meublé en hôtel meublé, etc. ». L'INSEE définit le sans-domicile comme quelqu'un qui a dormi la nuit précédente de l'enquête dans un endroit non-dédié à l'hébergement (rue, abri de fortune, etc.) ou qui a eu recours à un service d'hébergement (centre, foyer), alors que le sans-abri dort dans un endroit non-dédié à l'hébergement de façon habituelle.

9. Cf. rapport Fondation Abbé Pierre.



une véritable rentabilité politique sur une période de dix ou quinze ans. Ce serait une manière de réaffirmer le chez-soi en tant qu'espace de sécurité, tout en intégrant les nouveaux enjeux qui s'y rattachent.

Crise sanitaire et environnement

La crise sanitaire et les confinements successifs ont produit une révolution du regard porté sur le domicile. Il est impensable aujourd'hui de le concevoir autrement que sous l'angle de la polyvalence : télétravail, école à la maison, sport à domicile, sont autant d'exemples d'activités venant s'incorporer aux fonctions traditionnelles du logement. À cela s'ajoute le temps consacré aux divers écrans, toujours plus conséquent dans notre quotidien, depuis les années 2000. C'est l'espace du spectacle, du flux spectaculaire qui tend à ne plus s'interrompre, à la faveur des différentes plateformes de streaming ou encore des ressources vidéo disponibles sur internet, au détriment des lieux dédiés à une expérience collective du spectacle (cinéma, théâtre, musée, etc.). Si on peut déplorer l'isolement induit par cette expérience solitaire ou familiale du spectacle, qui oblitère la confrontation à l'espace public, il n'en demeure pas moins que ces transformations des pratiques culturelles traversent toutes les classes sociales et doivent être prises en compte.

Les adolescents en errance dans des centres d'hébergement aspirent, eux aussi, à la chambre refuge. Le présent manifeste vient le signifier par quelques exemples dans le chapitre sur la plateforme DEL.

La crise sanitaire révèle des inégalités face à ces transformations : certains peuvent réfléchir à leurs choix d'installation quand d'autres sont assignés à résidence ou encore à la rue. Finalement, la pandémie a révélé combien le logement est



un déterminant de la santé, au sens large de la définition que donne l'OMS¹⁰.

Prendre en compte le risque sanitaire et les choix de vie, un certain désir de vivre ailleurs pour se sentir mieux, c'est l'ambition d'une volonté d'articuler travail et habitat, fil rouge du présent manifeste. Notre proposition a ses limites : il n'est pas question de vouloir ici embrasser toutes les causes, ni prétendre contribuer à la résolution de défis colossaux pour réduire la fracture sociale, dans un contexte d'ailleurs de changement climatique, qui aura lui aussi un impact profond sur nos modes de vie. La pollution de l'air, la montée des eaux et les températures extrêmes dans les villes engendreront à terme de grands changements sociétaux.

Néanmoins, notre démarche, en s'inscrivant dans une logique de localité, pourra déjà se prévaloir de ne pas augmenter le mal, voire de converger avec certaines des évolutions induites par ce changement de paradigme sur le lien habitat-travail. Des innovations voient le jour en matière de logement ou d'habitat. Notons par exemple qu'à ce titre, en Touraine, soixante-seize logements ont récemment été associés à un projet de ferme maraîchère dans la ville, au sol et sur les toits¹¹. C'est une autre manière de construire et de vivre qui se dessine, avec les prémices de l'invention ou de la réinvention d'un logement différent, ou inspiré de formes traditionnelles, plus ou moins oubliées¹². Cet habitat devra également prendre en compte de nouvelles contraintes énergétiques.

10. Voir en ligne : <https://www.who.int/fr/about/governance/constitutionpreambule> de la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé. Son article premier « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

11. <https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/l-agriculteur-urbain-enfin-arrive-aux-jardins-perches>

12. Lors d'une séance de présentation de la Plateforme DEL à Bordeaux, Emmanuelle Ajon élue, qui avait la charge de l'habitat en 2020, avait souligné que la Ville déployait des initiatives pour repenser de nouvelles formes d'habitat, prenant en compte les questions écologiques ainsi que les besoins d'habitat transitoires, liés à certains types d'emplois.

